

Promouvoir la santé, c'est encourager les collaborateurs

Lors d'une manifestation de la SSE à Berne, il a été question du thème «Santé et absences» dans le cadre de l'année de la sécurité. Bilan: «Promouvoir la santé, c'est encourager les collaborateurs.»

Les absences de collaborateurs occasionnent des coûts énormes aux entreprises. Fort heureusement, le nombre des accidents a reculé grâce à l'encouragement de la sécurité au travail et la protection de la santé. Mais les autres types d'absences en nombre croissant (en particulier les accidents non professionnels et les maladies) portent ombre à cette évolution.

Prendre les grands moyens

Anton Hanselmann, chef du personnel et directeur de la gestion santé de Frutiger AG à Thoune, n'a pas mâché ses mots vu que la problématique des absences dues aux maladies ne cesse de prendre de l'ampleur. «Nous devons veiller à ce que le collaborateur ne tombe pas malade.» Car «les probabilités d'accident d'un travailleur en bonne santé sont moindres». Frutiger AG applique déjà depuis 11 ans cette devise: prendre les grands moyens au lieu de laisser simplement les choses aller. Forte de 1650 collaborateurs, l'entreprise a investi pas moins de 100 000 francs dans la gestion des présences.

Dans la foulée, elle est parvenue à réduire les absences de deux tiers et à conclure un contrat avantageux d'indemnités journalières en cas de maladie. Sa stratégie s'est avérée efficace; pour preuve, elle n'enregistre plus que deux à trois cas d'invalidité onéreuse par an.

Un impératif: bonne vue d'ensemble

Plusieurs mesures doivent être prises pour atteindre ce résultat. Pour garantir le succès d'une gestion des présences, il faut tout d'abord savoir combien coûte une heure d'absence, être au clair sur les absences flagrantes. «Combien d'absences puis-je tolérer?» Une fois cette question tranchée, il y a lieu de fixer les compétences dans ce domaine. Par exemple: quelle personne est en contact avec le malade ou le collaborateur en convalescence?

Ainsi, Frutiger AG a fixé les règles du jeu. Elle n'accepte aucun certificat médical selon lequel le collaborateur est malade jusqu'à nouvel avis. Les per-

sonnes concernées doivent dans la mesure du possible passer à l'entreprise pour remettre personnellement leur certificat à leur chef. But: les voir et demeurer en contact avec elles. Plus l'absence se prolonge, plus le collaborateur aura de la peine à se remettre dans le bain. C'est la même sensation qu'éprouvent les personnes en bonne santé après de longues vacances! De ce fait, il se peut qu'après une absence de plusieurs mois, le collaborateur ne soit pas apte à reprendre le travail à 100%, d'où alternative de versement d'une rente AI. Dans ce cas, il serait judicieux de réfléchir avec le collaborateur concerné à une nouvelle orientation susceptible de lui apporter le soutien nécessaire.

En revanche, les activités de prévention commencent déjà au stade de l'engagement. Selon Anton Hanselmann, il faut se poser tout d'abord cette question: «Pourquoi embaucher des travailleurs dans la construction s'ils ne sont pas aptes à travailler sur des chantiers?» Frutiger AG a élaboré un questionnaire afin de recenser suffisamment tôt leurs capacités. En cas de doute, l'entreprise fait appel à un médecin du travail. «Promouvoir la santé, c'est encourager les collaborateurs.» Il faut regarder la situation bien en face, être attentif aux indices, faire en sorte que le collaborateur jouisse de l'estime à laquelle il est en droit de s'attendre. Pour cette raison, les entreprises ont besoin de recourir aux services d'un préposé à la santé pour régler tous ces points de manière optimale. maw ■

Une bombe à retardement

Le débat autour des maladies et accidents est «une bombe à retardement» selon Felix Schmid, chef du DTE de la SSE. La manifestation était consacrée aux troubles de la santé associés au travail (BAGS). Selon le médecin du travail Andrea L. Hartmann, on tente sous ce couvert de culpabiliser toujours davantage les employeurs de tels troubles. Les maux de dos chez les ferrailleurs ne sont par exemple pas encore considérés comme maladie du travail. Cette situation pourrait rapidement changer avec les BAGS. De plus, les dispositions en vigueur selon la CN 05 devraient se modifier selon Hartmann. Mais les efforts déployés à tous les échelons se sont avérés payants a relevé Felix Schmid. Pour preuve, les résultats se sont reflétés dans l'abaissement des primes Suva; par voie de conséquence, la situation de rendement des entreprises s'est améliorée. Et de conclure: «Agissez avant qu'il ne soit trop tard!» maw ■

Satisfaction de Peter Ramseier, président de la KBB (association bernoise des entrepreneurs): forte affluence à la manifestation organisée par son association avec la SSE sur le thème santé et absences. Photo: Martin A. Walsler

